

Assemblée communale ordinaire, 18 décembre 2018, à 20h00,

À la Cabane du football, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 44 du mercredi 28 novembre 2018** avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Procès-verbaux de l'assemblée communale du 04 octobre 2018.
2. Discuter et approuver le budget 2019.
3. Discuter et voter la modification du règlement d'organisation du Syndicat des communes des Franches-Montagnes.
4. Discuter et voter le crédit de Fr. 3'610'000.-, sous réserve de subventions, pour la revitalisation de la combe des Beusses (chemin d'accès, traitement des boues, construction de la nouvelle SNEP, remise à ciel ouvert du ruisseau du Miéry) ; financement par un emprunt bancaire, et donner compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire.
5. Discuter et voter le crédit de Fr. 26'000.- pour le raccordement des eaux usées à Pré la Dolaise et donner compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et consolider le crédit à la fin des travaux.
6. Divers et imprévus.

<u>Président</u>	: Jean-Paul Farine
<u>Secrétaire</u>	: Chantal Girardin Miserez
<u>Scrutateurs (trices)</u>	: Romain Gogniat et Roland Miserez
<u>Nbre de participants</u>	: 37 personnes

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si des modifications sont à faire à l'ordre du jour de ce soir. Cette possibilité n'est pas sollicitée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 04 octobre 2018

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par la secrétaire communale. Le président des Assemblées, Jean-Paul Farine, informe l'assemblée qu'une demande de modifications écrite a été faite dans le délai légal par Jean-Louis Berberat.

Il lit la proposition de ce dernier qui comprend 2 modifications, la 1^{ère}, concernant le compte débiteurs 2018, il propose le texte suivant : Point 2, Page 363, ligne 13 : « Sur le même sujet, il propose que les arrérages figurant au bilan des débiteurs soient indiqués par année de facturation et non en bloc ».

Jean-Paul Farine indique qu'il n'a pas entendu cette proposition, Jean-Louis Berberat lui répond qu'il avait écrit au CC cette proposition, ceci n'a donc pas été dit ni protocolé, à juste titre. Sur demande du président, il retire cette modification.

La 2^{ème} modification porte sur une tournure de phrase concernant le règlement sur les canalisations d'égouts de la commune, il propose le texte suivant : Point 3, Page 364, Ligne 12 : « Il demande que tout le règlement soit réexaminé et adapté. Samuel Gerber est étonné que le canton n'ait pas pris en compte une modification de cet article. Ce règlement sera vérifié et adapté ».

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 04 octobre 2018 (suite)

Jean-Louis Berberat argumente en demandant de réadapter ce règlement. Au final il renonce à cette modification.

Samuel Gerber, vice-maire, prend la parole pour répondre à la question posée par Jean-Louis Berberat lors de la dernière assemblée, concernant la modification de ce règlement. Il explique que ces modifications ont dû être modifiées pour débiter les travaux urgents de la SNEP. Il explique que prochainement toutes les communes du Jura devront adapter leur règlement en fonction d'un canevas cantonal. L'assemblée communale n'a pas la possibilité de modifier d'autres articles selon le courrier du service de l'Environnement.

Jean-Louis Berberat accepte cette réponse.

Après ce petit débat et cette demande de modifications non acceptée, selon proposition du président des Assemblées, le PV du 04 octobre 2018 est accepté tel que, avec remerciements à son auteur, en application de l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation de la commune.

2. Discuter et approuver le budget 2019.

Samuel Gerber, vice-maire, est le rapporteur pour le CC. Il demande l'entrée en matière.

Le président demande à l'Assemblée s'il y a des oppositions à cette demande.

Jean-Louis Berberat demande la parole pour faire part de ses remarques et lit son texte. Il est conscient que la commune a passé par des moments difficiles avec le décès de notre maire feu Raymond Jecker et la maladie du secrétaire Jean-René Brahier. Ces prochains mois seront encore difficiles. Il soutient le CC, néanmoins il veut intervenir sur la publication du budget 2020 et demande qu'il soit publié accompagné d'un plan financier sur 5 ans. Il l'avait déjà demandé mais ça n'a pas pu être établi. Il soulève également le problème des arrérages des débiteurs. Certaines factures datent de plusieurs années et d'après lui ces montants doivent être encaissés rapidement ou portés dans le compte pertes et profits. Il souhaite également soulever le problème des intérêts moratoires qui représentent quelques milliers de francs. En conclusion de ses propos, il ne conteste pas l'entrée en matière.

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.

Samuel Gerber, vice-maire, poursuit son exposé et répond en premier lieu aux doléances de Jean-Louis Berberat, l'informant en particulier que le budget présenté ce soir paraît correct.

Il relève également les difficultés sur la situation de la commune. La pression a été mise sur le personnel afin de finaliser le budget présenté ce soir. Tout le travail demandé et effectué à un coût. Il demande à la population d'être tolérant et de laisser le CC et les employés faire leur travail au mieux. La réalisation d'un budget représente une grande charge de travail.

Jean-Paul Farine, président des Assemblées, informe la population qu'il y a une volonté du gouvernement jurassien de ne pas avoir mis en place plus rapidement le système MCH2, ce qui règlera les questions soulevées par Jean-Louis Berberat au niveau des comptes.

Jean-René Brahier, secrétaire communal, revient sur le plaidoyer de Jean-Louis Berberat et trouve ses propos tendancieux. Le MCH2 est une nouvelle conception des comptes assez complexe, qui nécessite un plan financier. Ce dernier sera établi selon les normes en vigueur. Au sujet des arriérés, le chiffre de Fr. 230'000.- articulé par Jean-Louis Berberat ne correspond pas à la réalité car il englobe les locations annuelles. D'autres part, la commune a des arrangements de paiement avec certains débiteurs qui ont du mal de payer leurs factures, ceci afin de ne pas péjorer leur situation. Des décisions judiciaires sont attendues pour d'autres débiteurs afin de régler les choses. Au sujet des intérêts moratoires des débiteurs, cette demande a déjà été passée en

2. Discuter et approuver le budget 2019. (suite)

assemblée communale et refusée. Il ajoute que les arriérés portés au compte pertes sur débiteurs sont des montants qui auraient pu faire l'objet de poursuites, mais à l'étranger.

Jean-René Brahier, secrétaire communal informe l'assemblée que suite à un problème technique, il n'a pas la possibilité de présenter le budget sur écran. Par contre chacune et chacun peut suivre le budget sur papier. Il présente le budget chapitre par chapitre et mentionne que le nouveau système MCH2 y est déjà anticipé, car il ne sera plus possible de faire des provisions pour réaliser des projets.

Durant la présentation du budget 2019, il faut noter les interventions suivantes :

Chapitre 1

Il explique que le CC a décidé qu'il était opportun de renforcer le secrétariat communal durant sa maladie. La commune va également recalculer les équivalents plein-temps nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Le CC a également décidé de ne pas engager d'apprenti employé de commerce pour l'été 2019.

Il rend attentif l'assemblée au coût de la mise en place de MCH2, le logiciel et la formation se chiffrent pour 2019 à Fr.18'500.-.

Jean-Paul Farine demande si il y a des questions ou autre.

Jean-Louis Berberat demande si la recapitalisation de la caisse de pension figure déjà dans ce budget. Le secrétaire lui répond par l'affirmative, ce remboursement est en cours.

Samuel Gerber, vice-maire, prend la parole pour garantir la transparence et informe l'Assemblée que Jean-René Brahier va travailler jusqu'à fin mars 2019 puis se fera opérer de sa 2^{ème} épaule. Le contrat de Chantal Girardin Miserez est prolongé. Jean-René clôturera les comptes pour la fin mars 2019. Il faudrait également rattraper le retard accumulé dans l'administration. Ceci explique l'augmentation dans le compte traitement des employés communaux.

Chapitre 2

Jean-René Brahier explique, que l'utilisation des réserves pour la réfection des chemins communaux est prévue pour 2019. Ceci afin de pouvoir les remettre au maximum en meilleur état. En effet, avec le MCH2, nous ne pourrons plus faire de provision.

L'éclairage public fonctionne bien, le CC a prévu de commencer de réfectionner les anciens candélabres en modèle Led. Le coût reviendra à environ Fr. 1'000. –par candélabre. La réfection d'une dizaine de ces derniers est déjà prévue sur le budget 2019.

Pour la taxe cadastrale, une modification avait été demandée par Jean-Louis Berberat de 0.2 à 0.1 % de la VO, elle est équilibrée.

Jean-Paul Farine demande si il y a des questions ou autre.

Jean-Louis Berberat demande si le chemin de « la vie au mort », qui a subi des dégâts considérables ces dernières années, sera entretenu par cette réfection de chemins ? **Samuel Gerber** lui répond que ce chemin est malheureusement difficile à remettre en état car très maltraité par les intempéries. De plus, il s'agit d'un chemin protégé et classé comme chemin piétonnier, ce qui restreint les possibilités. D'autre part, il explique que pour l'éclairage public, le CC fait de son mieux pour trouver des solutions écologiques et économiques. Pour des raisons de sécurité, il y a des restrictions à certains endroits bien définis. Il demande à la population de ne pas se gêner de passer au bureau communal afin de donner des idées ou autres avis.

2. Discuter et approuver le budget 2019. (suite)

Chapitre 12

L'entretien du cimetière se fait par l'ouvrier communal.

Jean-Paul Farine demande si il y a des questions ou autre.

Jean-Louis Berberat demande qu'en est-il de la création d'un jardin du souvenir, il constate que de plus en plus de personnes se font incinérer. Est-ce que le CC a pensé à résoudre ce problème ?

Julien Gogniat explique que ce sujet a été soulevé et sera traité prochainement.

Chapitre 16

Selon les informations obtenues, comme c'est prévu, il y aura une sous exploitations qui sera récupéré par le fond d'anticipation.

Jean-Paul Farine demande si il y a des questions ou autre.

Jean-Louis Berberat demande pourquoi la commune a décidé de faire payer les sapins de Noël, traditionnellement offerts ? **François Brahier Jeckelmann** lui répond qu'il s'agit d'une question de bon sens. Et explique que Guillaume Schaller recevait des remarques de la population car il coupait des sapins « sans avenir » et non les plus beaux de la forêt. La commune a décidé d'en planter à cet effet pour des essais. Mais en attendant, la commune a décidé de s'en procurer par un autre biais et leur coût est de Fr. 15.-/pce en pépinière. **Guillaume Schaller** explique qu'il y a une différence de culture entre des sapins de Noël et les sapins pour la fabrication de planches.

Jean-Louis Berberat demande si le comité du Triage forestier est au complet suite à la démission de son président Bertrand Saucy ? François Brahier Jeckelmann lui répond que la présidence est reprise par Gervais Gigandet et qu'un remplaçant pour représenter Lajoux doit encore être nommé.

La parole n'étant plus sollicitée, Jean-René Brahier indique que le coût des charges se monte à Fr. 3'157'794.15 et celui des produits à Fr. 3'129'704.90. Le budget 2019 boucle avec un excédent de charges de Fr. 28'089.25.

Samuel Gerber, vice-maire, informe l'assemblée que les montants et tarifs pris en considération en 2018 sont pratiquement tous repris sans amendement pour 2019. Mise à part celle de la taxe d'épuration des eaux qui est augmentée à 30 % selon décision de l'assemblée communale du 04 octobre dernier.

Quotité d'impôt :	2.05	
Taxe immobilière :	1,5%o (inchangé) -	Taxe cadastrale 0,1%o de la VO.
Taxes épuration :	Step I Les Beusses 30% et	
	Step II Pré la Dolaise 9% de la taxe de raccordement.	
Taxe des chemins :	selon le nouveau règlement entré en vigueur au 1er janvier 2013	
Taxe de séjour :	selon règlement en vigueur (inchangé).	
Taxe unique des chiens :	Fr. 80.- par chien (inchangé).	
Taxe des pompes :	5% de l'impôt d'Etat, maximum Fr. 500.-.	

Eliminations des ordures et des déchets : Taxe de base de Fr. 100.- l'unité.
Prix du m3 d'eau à Fr. 3.20. Location du compteur d'eau à Fr. 30.- par année.

Les taxes forfaitaires sont les suivantes : Fr. 290.- pour les résidents secondaires et
Fr. 140.- pour les résidents primaires.

2. Discuter et approuver le budget 2019. (suite)

Tous les prix liés à la consommation seront majorés de la TVA à 2% pour l'eau et 8% pour les compteurs.

Les prix du m2 des terrains en zone à bâtir sont définis ainsi pour 2019.

Terrain communal		Fr. 15.55/m2
Zones à bâtir :	Clos aux Miserez 1ère étape	Fr. 50.00/m2
	Clos aux Miserez 2ème étape	Fr. 62.00/m2
	Crât des Oiseaux – nouvelle zone	Fr. 90.00/m2
Droit de superficie :		Fr. 0.85/m2

La subvention de base pour le nouveau mode de subventionnement de la transformation d'immeubles est également inchangée pour 2019, soit Fr. 2'130.-.

Samuel Gerber rappelle les montants des investissements principaux qui ont tous été votés par l'assemblée communale. D'autres investissements pourront suivre, notamment la réfection de la route de la Gare.

Au vu de ce qui précède, Samuel Gerber, vice-maire, recommande, au nom du Conseil communal, à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement et les taxes 2019 tels que présentés.

La parole n'étant plus demandée, le président des Assemblées considère que le budget 2019 qui présente un déficit prévisionnel de Fr. 28'089.25 et les taxes communales présentées ci-dessus sont acceptés tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

3. Discuter et voter la modification du règlement d'organisation du Syndicat des communes des Franches-Montagnes.

Samuel Gerber, vice-maire, rapporte au nom du CC et explique le changement dans le règlement du Syndicat des communes des Franches-montagnes. Dû principalement au fait que ça simplifie les choses en cas de nouvelles zones à bâtir pour l'industrie ou l'habitat.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il lit la modification de ce règlement soit, le point i), à savoir : élaborer et traiter tout projet d'intérêt régional au sens de l'art. 3, lettre c) ayant pour objet toute tâche d'aménagement du territoire, d'économie, de tourisme, de transport, de communication, de mobilité, d'énergie, d'équipement, de protection du patrimoine et des paysages et de services à la population qui relèvent du domaine intercommunal.

En conclusion, le vice-maire, Samuel Gerber, demande à l'Assemblée, au nom du CC d'accepter cette modification.

Le président des Assemblée, Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

Jean-Louis Berberat pense, au sujet du Syndicat des communes des Franches-Montagnes, que le nouveau maire qui sera élu à Lajoux devra un peu calmer la situation du Centre des Loisirs et ne pas étaler ceci dans la presse. **Samuel Gerber, vice-maire**, prend note et partage ce point de vue.

La parole n'étant plus demandée, et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette modification, le président des Assemblées considère que la modification du règlement d'organisation du Syndicat des communes des Franches-Montagnes est acceptée tacitement, sans votation (v.Art.23 alinéa 3 du ROC).

4. Discuter et voter le crédit de Fr. 3'610'000.-, sous réserve de subventions, pour la revitalisation de la combe des Beusses (chemin d'accès, traitement des boues, construction de la nouvelle SNEP, remise à ciel ouvert du ruisseau du Miéry); financement par un emprunt bancaire, et donner compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire.

François Brahier-Jeckelmann rapporte au nom du CC et explique qu'il y a maintenant 12 ans que ce projet est étudié. Il a été ralenti pour des raisons de procédures et préparation du projet. Au mois de mai dernier, le canton a informé la commune que la SNEP actuelle était en très mauvais état. Le coût de ce projet comporte 4 étapes : La rénovation et consolidation du chemin depuis la route cantonale jusqu'à la cabane des pêcheurs, l'évacuation et l'incinération des boues actuelles, la revitalisation du Miéry, et la construction de la nouvelle SNEP.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il poursuit en rappelant que la séance d'information a déjà eu lieu, mais présente tout de même le plan pour se rendre compte du projet.

Le dégrilleur sera la seule installation électrique, des étangs filtreront l'eau à travers différentes couches de sables, galets et roseaux qui devront être coupés chaque année ce qui représente le seul entretien par l'ouvrier communal.

Il présente la revitalisation du ruisseau du Miéry comme un joker pour obtenir des subventions pour ce projet écologique. Il sera remis à ciel ouvert et contrôlé régulièrement.

Il reprend le tableau de récapitulation des coûts. Au total Fr. 3'610'000.- sont à voter ce soir.

Le canton garanti le 20 % du coût en subvention et pour le Miéry une subvention fédérale à raison de 60 %. Le reste fera l'objet de diverses demandes de don dans le cadre de la protection de la nature. Au final la charge de la commune se monte à environ Fr. 3'150'000.-.

Pour financer ce coût, il reprend le tableau qui calcule les taxes annuelles de raccordement.

Si ce crédit est accepté, le but est que le chantier du chemin débute en automne 2019 puis l'élimination des boues en 2020 et la construction de la station pour 2020-2021, la revitalisation du ruisseau du Miéry en 2022.

Samuel Gerber, vice-maire, explique que Jean-Louis Berberat a adressé une lettre au CC qui en a pris bonne note. Il aimerait savoir comment est financé le fonds de renouvellement dans le cadre de MCH2. Selon la loi sur les eaux à venir.

Michel Gogniat demande si ces boues, dont il est prévu d'être évacuées à Bâle, ne pourraient pas être évacuées par le SEOD à Delémont. Raphaël Riat, représentant du bureau RWB, répond que le SEOD ne va probablement pas les prendre mais sera néanmoins pris en compte pour l'appel d'offre.

Claude Brahier souhaite ré-intervenir concernant la digue du dernier étang. Cette dernière coule et menace de lâcher. **Julien Gogniat**, responsable du dicastère, lui explique qu'une offre est en cours d'élaboration par l'entreprise Aménat. Cette digue avait déjà été réparée mais coule désormais à un autre endroit. Des travaux seront entrepris au plus vite.

David Gogniat demande si, sur la durée du financement le taux d'intérêt étant variable, ça dictera l'augmentation ou non de la taxe annuelle de raccordement. **François Brahier Jeckelmann** lui répond que le taux d'intérêts ne présentera pas un énorme changement d'ici 2023, et qu'une prévision n'est pas possible. L'amortissement est prévu sur 80 ans, ce qui est correct selon les barèmes cantonaux. La STEP actuelle a été amortie en 30 ans. François Brahier Jeckelmann rappelle que le montant du crédit n'est pas uniquement pour la SNEP mais également du chemin etc... Jean-René Brahier, secrétaire communal, explique qu'il y a une grande marge comparé aux autres communes du canton et que pour Lajoux, il n'y aura plus d'investissement à ce niveau là. Il rappelle que toutes les conduites (qui avaient 80 ans à l'époque) ont été changées en 1998 lors des travaux de la traversée du village. Durant les 80 ans à venir, le fond prévu devrait couvrir un

4. Discuter et voter le crédit de Fr. 3'610'000.-, sous réserve de subventions, pour la revitalisation de la combe des Beusses (chemin d'accès, traitement des boues, construction de la nouvelle SNEP, remise à ciel ouvert du ruisseau du Miéry); financement par un emprunt bancaire, et donner compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire. (suite)

futur investissement. Jean-René Brahier explique que les boues sont un problème car elles engendrent un coût considérable, cette évacuation aurait dû être faite plus tôt. Il informe l'Assemblée qu'il est possible qu'il y ait moins de boues car il s'agit d'estimations, une bonne surprise diminuerait le coût. Précédemment, les boues étaient évacuées par les agriculteurs sur les champs jusqu'à ce qu'une loi fédérale l'interdise.

David Gogniat demande s'il y a un risque d'infiltration du ruisseau car le sol paraît poreux, ce qui l'empêcherait de couler. **Raphaël Riat** lui répond qu'un test a déjà été effectué, il démontrait que l'eau s'infiltrait et se retrouvait ensuite dans le collecteur. Un système technique permettra de régler ce problème avec éventuellement des tronçons étanchéifiés. En 1938, la carte historique indique ce ruisseau, ceci avant que la pose du tuyau actuel n'intervienne. Il informe l'Assemblée qu'à l'avenir, si des travaux devaient être fait, le canton n'accepterait plus cette situation et demanderait la remise à ciel ouvert de ce ruisseau. Jean-René Brahier annonce que selon la loi, on n'a pas le droit de refaire une taxe de raccordement sur un investissement.

Jean-Louis Berberat explique qu'il est pessimiste car ces calculs sont basés sur une taxe de raccordement élevée par maison individuelle, pour une SNEP avec un coût d'exploitation haut.

Raphaël Riat explique que pour une SNEP, il n'y a quasi pas de coût d'entretien car la filtration est mécanique, mise à part le dégrilleur mais qui n'engendre pas de grand coût.

Jean-Louis Berberat s'étonne que le CC ne prévoient pas de modifier plus largement le règlement.

Jean-René Brahier explique que la taxe de raccordement sera affectée uniquement à l'investissement.

Jean-Louis Berberat est d'avis qu'il faudrait être taxé en fonction de la consommation d'eau. **Jean-René Brahier** lui explique que le calcul a été fait mais que le CC attend les directives cantonales en attente. La taxe de raccordement ne sera pas forcément en fonction de l'utilisation du m³ d'eau.

Dominique Mauron demande si ce système traitera les micros polluants. **Raphaël Riat** lui répond qu'actuellement il n'y a pas la possibilité d'un tel projet, dont le coût est d'un autre niveau. Il n'y a actuellement pas d'obligation à cela.

Samuel Gerber, vice-maire, explique que la commune a mis tout en œuvre pour que toute maison individuelle puisse s'en sortir et que le CC a calculé les coûts en pensant surtout au citoyen.

Jean-Louis Berberat demande de voter ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Paul Farine demande à l'assemblée le vote par levé de mains. 27 personnes acceptent et 1 avis contraire. Le président des Assemblées, Jean-Paul Farine, déclare que le crédit de Fr. 3'610'000.-, destiné à la revitalisation de la combe des Beusses (chemin d'accès, traitement des boues, construction de la nouvelle SNEP, et la remise à ciel ouvert du ruisseau du Miéry) est accepté et validé. Il en est de même pour donner les compétences au Conseil communal pour contacter l'emprunt nécessaire.

5. Discuter et voter le crédit de Fr. 26'000.- pour le raccordement des eaux usées à Pré la Dolaise et donner compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et consolider le crédit à la fin des travaux.

Samuel Gerber, vice-maire, est rapporteur, il informe l'Assemblée qu'il y a un problème à régler dans ce quartier concernant les canalisations des eaux usées.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il reprend et explique que ce quartier compte encore 2 parcelles privées en zone à bâtir qui sont non construites. Pour rappel, la commune avait racheté la faillite du quartier pour Fr. 1.- symbolique. Une servitude avait été mise en place au fil du temps il est devenu très compliqué de s'y retrouver, ce qui engendrait des bisbrouilles. La commune a mis en place maints courriers et séances de conciliation, qui n'ont abouti nulle part. Madame Gobat du Service des constructions a renvoyé à la commune la responsabilité de régler ce problème d'égouts. Le problème c'est que les 4 parcelles au Sud sont en dessous de la canalisation existante, ce qui implique l'installation d'une pompe pour chaque propriétaire. Suite à une étude du dossier par le bureau RWB, on arrive aujourd'hui à la solution, qui serait de faire une canalisation d'égouts sur le champ de François Brahier Jeckelmann où une servitude serait mise en place. La canalisation appartiendra à la commune. Le devis, pour se faire, se monte à Fr 26'000.-. La commune a signé un accord avec les propriétaires actuels, ceux qui ont déjà construit contribueront par un montant de Fr. 1'000.- et Fr. 4'000.- pour les 2 propriétaires des terrains non bâtis. Après de longues discussions, un raccordement à l'eau clair, le téléphone, l'électricité etc... pourraient être posés et refacturés aux propriétaires de ces 2 parcelles. Jean-René Brahier, secrétaire communal, complète en expliquant que les propriétaires de 5 maisons ont déjà payé leur raccordement pour un montant total de Fr. 25'000.-.

Samuel Gerber, vice-maire, recommande, au nom du CC d'accepter ce crédit qui sera financé par un crédit bancaire ainsi qu'une participation des privés.

Le président des Assemblées, Jean-Paul Farine, remercie Samuel Gerber, vice-maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour et ouvre la discussion.

Eric Regamay, qui habite le Bois des Joux 4, doit poser une mini Step privée. Il avait demandé à la commune une aide symbolique pour la pose de cette Step qui lui a été refusée, pourrait-il obtenir tout de même quelque chose ? **Jean-Paul Farine** lui répond que c'est un autre sujet à traiter dans les divers.

Jacques Affolter rend attentif le CC que c'est un terrain privé et que ça peut engendrer des impairs. **Samuel Gerber** répond qu'au vu de la situation, le CC se retrouve dans une impasse. **Jean-René Brahier**, secrétaire communal, explique qu'il y a des précédents, plusieurs maisons ont des stations privées qui n'ont rien obtenu, aux Vacheries par exemple. La différence avec Pré la Dolaise c'est qu'on raccorde des privés qui ont déjà payé une taxe de raccordement, contrairement aux autres maisons. Lorsque M. Kaech a construit à Pré la Dolaise, il a payé sa conduite relativement courte, et ensuite le couple Maître/Favre ont eux, installé une pompe et une canalisation à leur frais. La station de Pré la Dolaise datant d'avant 1970, ne comportait pas de prescriptions. Les propriétaires des terrains du bas ont acheté ces parcelles viabilisées !

La parole n'étant plus demandée, le président des Assemblées, Jean-Paul Farine, propose de passer au vote à main levées. Accepté par 24 personnes, aucun avis contraire. Il considère que ce crédit de Fr. 26'000.- pour le raccordement des eaux usées à Pré la Dolaise est accepté. Les compétences sont données au CC pour contracter l'emprunt et le consolider à la fin des travaux.

6. Divers et imprévus.

Eric Regamay revient sur sa question ci-dessus au point 5. **Samuel Gerber**, vice-maire, lui explique que des calculs sont à effectuer pour se prononcer. **Eric Regamay** demande si après la mise hors d'usage dans une trentaine d'année, de sa mini Step, sera-t-il possible d'être raccordé à la Step de Pré la Dolaise ? **François Brahier Jeckelmann** lui explique qu'il serait possible, à l'avenir, de se raccorder à Pré la Dolaise. Une étude globale des Vacheries et alentours pourrait être étudiée.

David Gogniat demande au représentant de la commune au GLM pourquoi il n'y a pas de ristourne sur les contributions d'estivage comme ça se fait habituellement dans toutes les communes. **François Brahier Jeckelmann** lui répond qu'il a demandé au Service de l'Economie rural, il en ressort que le GLM n'a pas cette obligation vu que les propriétaires de bétail ne sont pas des ayants droits du GLM.

La parole n'étant plus demandée, Samuel Gerber remercie l'Assemblée nombreuse ce soir et remercie spécialement toutes les personnes participants à la bonne marche de la commune, c'est une année difficile qui se termine.

Il donne quelques informations, les travaux de la MdO avancent bien, le bâtiment sera bientôt fermé. Financièrement le budget est respecté. Le CC a décidé d'ajouter une installation solaire qui subviendra au besoin électrique de la pompe à chaleur du bâtiment, le solde de courant sera vendu au BKW.

Il relance l'appel à la population pour les personnes intéressées à participer à une commission de gestion pour la nouvelle MdO.

D'autre part, le bâtiment N°71a (des régents) a subi quelques travaux, notamment sur les canalisations.

Concernant le Home, rien n'est signé pour l'instant et ça suit son cours. La commune attend les garanties nécessaires. La population recevra un explicatif sur le sujet sous forme de tous-ménages.

Jean-Paul Farine lève l'assemblée, il est 22h40.

Le président :

Jean-Paul Farine

La secrétaire :

Chantal Girardin Miserez